

Questions orales

d'une autre grève malheureuse qui dure depuis quatre ou cinq semaines, celle des employés de l'hôtel Nova Scotian, à Halifax, une filiale des chemins de fer Nationaux du Canada. Le ministère a-t-il pris des mesures pour rapprocher les parties au différend dans l'espoir d'un règlement?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, je crois, si ma mémoire est fidèle, que nous avons offert les services d'un médiateur aux intéressés afin de régler le différend. Ce sont les seuls renseignements que je puisse transmettre au député.

M. Lewis: Monsieur l'Orateur, le ministre a certainement fait cette déclaration de bonne foi et quelque chose a pu se produire, mais étant donné qu'un porte-parole du syndicat m'a informé hier soir qu'une telle invitation n'avait pas été transmise aux deux parties, le ministre voudrait-il se renseigner et s'assurer qu'on envoie bien sans tarder une telle invitation aux parties? Car j'ai été informé qu'il existe une possibilité de régler ce différend.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur l'Orateur, je sais gré au député de ses observations et je vais agir dans ce sens.

M. l'Orateur: Je crois que le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo voudrait poser une question supplémentaire et je lui donne la parole à cette fin.

[Français]

... après quoi, je donnerai la parole à l'honorable député de Portneuf.

* * *

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL**L'AVORTEMENT—LA POSSIBILITÉ D'UNE MODIFICATION**

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement poser une toute petite question supplémentaire au premier ministre. Dirait-il à la Chambre s'il songe actuellement à apporter de nouvelles modifications au Code criminel sur le chapitre de l'avortement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non, monsieur l'Orateur.

[M. Lewis.]

[Français]

LE LOGEMENT**PLACE MORIN (VILLE VANIER—QUÉ.)—MESURES EN VUE DE DÉDOMMAGER LES PROPRIÉTAIRES MÉCONTENTES**

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines.

A la suite du fait que des propriétaires mécontents de leur maison achetée de la Société centrale d'hypothèques et de logement à Place Morin, Ville Vanier, ont obtenu récemment un jugement annulant la vente, avec paiements de frais de \$1,500, à la suite d'une action qu'ils avaient intentée contre la société Darec Construction, et étant donné qu'il est absolument impossible d'exécuter ledit jugement à cause de l'insolvabilité de cette société, le ministre pourrait-il dire quelles mesures il entend prendre afin de venir en aide aux sinistrés dont la propriété exige immédiatement des réparations?

[Traduction]

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je voudrais étudier le jugement tout d'abord, de même que la situation, avant de répondre, de sorte que je tiendrai la question pour préavis.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**AFRIQUE DU SUD—LA QUESTION DES TARIFS PRÉFÉRENTIELS**

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Le 11 mai dernier, je lui en ai posé une et il a répondu qu'il en prendrait note. Comme en fait foi le compte rendu à la page 3659, elle était ainsi conçue:

Étant donné que l'Afrique du Sud a été expulsée du Commonwealth depuis quelque temps déjà, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre pourquoi son gouvernement n'a pas encore pris des dispositions pour retirer à ce pays le traitement préférentiel tarifaire dont il a bénéficié jusqu'à maintenant?

Je me demande si le très honorable représentant pourrait y répondre aujourd'hui?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'avoue avoir alors étudié la question. La réponse n'est pas fraîche à ma mémoire, mais je tenterai de la formuler. Ces préférences sont réciproques. Leur objet est d'assurer le plus d'avantages possible au Canada en tant que pays commerçant et cela n'a rien à voir avec les liens qui le rattachent au Commonwealth. S'ils nous sont propices, il n'y a rien qui nous oblige à les couper. S'ils sont à notre désavantage, je crois alors que nous devrions y renoncer par voie de négociations, que l'Afrique du Sud fasse ou non partie du Commonwealth.